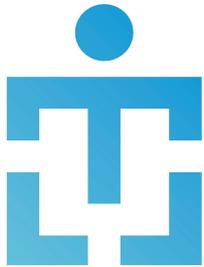


CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES



LOCALTEAMS
FACILITER VOS CHANTIERS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

M2A Conseil, société par actions simplifiée au capital social de 1149 euros, immatriculée au RCS d'Orléans sous le numéro B 802 947 077 dont le siège social est situé 1 av du Champ de Mars 45100 Orléans, propriétaire de la marque, du site web et de l'application LOCALTEAMS, représentée par Michel MARTINEZ en sa qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes,

Société dénommée ci-après « **LOCALTEAMS** »,

ET

Toute entreprise constituée sous forme de société commerciale ou à titre individuel dûment immatriculée au registre du commerce et des sociétés et dûment représentée par son représentant légal

Société dénommée ci-après l'« **Installateur** », ou le "**Donneur d'Ordres**",

Ci-après désignées ensemble « **Parties** » ou séparément « **Partie** ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

1. LOCALTEAMS est une société spécialisée dans le domaine des métiers de la construction et du bâtiment. Elle a pour activité principale le développement, l'animation, la promotion et le maintien de la plateforme <https://www.localteams.io> qui offre à des professionnels du bâtiment et de la construction, une solution simplifiée de mise en relation des donneurs d'Ordres et des Installateurs. Par ailleurs, LOCALTEAMS a mis en place des techniques financières de paiement qui lui permettent d'éviter que les Installateurs soient impactés par des délais de paiement parfois trop longs de la part des donneurs d'Ordres.
2. LOCALTEAMS vise ainsi à offrir aux professionnels du bâtiment un environnement de travail administratif simplifié pour leur permettre de se concentrer sur la réalisation des chantiers.
3. Le Donneur d'Ordres est une entreprise qui réalise des lots pour le compte d'un Maître d'Ouvrage et qui désire bénéficier des services de la plateforme LOCALTEAMS aux fins de pouvoir disposer localement et au plus près des chantiers des Installateurs de qualité pour réaliser des missions.
4. L'installateur est une entreprise qui réalise des travaux de construction, rénovation, aménagement, et plus généralement tous travaux en rapport avec les métiers du bâtiment et de la construction. L'Installateur s'est déclaré intéressé pour bénéficier des services de la plateforme LOCALTEAMS afin de pouvoir développer son activité via la mise en relation avec des Donneurs d'Ordres.
5. Dans ces conditions, les Parties ont décidé d'adhérer aux présentes Conditions générales d'utilisation des services qui régissent les modalités d'utilisation de la plateforme <https://www.localteams.io>.
6. Les Parties reconnaissent et acceptent que les prestations envisagées aux présentes nécessitent une collaboration active et régulière entre elles. Les Parties reconnaissent expressément que le contrat ci-après est l'expression de leur libre consentement et déclarent qu'elles ont la pleine et entière capacité juridique ainsi que tout pouvoir ou autorisation de tout organe sociétaire aux fins de remplir leurs obligations contractuelles.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU QUE :

Article 1 - Définitions

- Client ou Maitre d'ouvrage : désigne toute personne qui fait appel aux services du Donneur d'Ordres aux fins de réaliser des travaux.
- Code d'accès : désigne le couple identifiant/mot de passe utilisé par les Donneurs d'Ordres et les Installateurs pour s'authentifier et accéder à leur interface de gestion dédiée.
- Conditions générales d'utilisation ou Contrat : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation, le préambule, et les documents contractuels qui y sont inclus par référence, comprenant notamment le bulletin d'adhésion des Utilisateurs.
- Contrat de sous-traitance : désigne le contrat conclu entre le Donneur d'Ordres et L' Installateur aux fins de régir les conditions et les modalités d'intervention de l'Installateur pour la réalisation de la Mission.
- Données : désigne les informations renseignées dans le compte personnel des Utilisateurs, sous leur pleine et entière responsabilité et figurant sur les serveurs administrés par LOCALTEAMS.

- Donneur d'Ordres : désigne toute entreprise qui réalise un lot et qui fait appel aux services d'un Installateur aux fins de la réalisation d'une Mission suivant les instructions reçues de son Client, et moyennant la conclusion d'un Contrat de sous-traitance avec l'Installateur.
- Interface de gestion Donneur d'Ordres : désigne le compte personnel du Donneur d'Ordres à partir duquel ce dernier peut gérer ses informations personnelles, proposer des Missions, sélectionner des Installateurs pour la réalisation des Missions, suivre l'état d'avancement des Missions, valider le procès-verbal de réception de travaux, interagir avec l'Installateur.
- Interface de gestion Installateur : désigne le compte personnel de l'Installateur à partir duquel ce dernier peut gérer ses informations personnelles, se porter candidat pour la réalisation d'une Mission, interagir avec le Donneur d'Ordres.
- Offre de Mission : désigne l'offre de Mission mise en ligne par le Donneur d'Ordres sur la Plateforme aux fins du recrutement des Installateurs pour la réalisation d'une Mission.
- Mission : désigne toute mission de chantier de travaux confiée par le Donneur d'Ordres à l'Installateur par l'intermédiaire de la Plateforme, et suivant un Contrat de sous-traitance conclu entre le Donneur d'Ordres et l'Installateur.
- Plateforme : désigne la plateforme technique opérée par LOCALTEAMS disponible sur le Site internet, et visant à la mise en relation des Installateurs avec les Donneurs d'Ordres aux fins de la réalisation de Missions.
- Prix de Mission : désigne le prix de la Mission fixé par le Donneur d'Ordres lors de la mise en ligne de l'Offre de mission sur le Site internet et avant négociation éventuelle avec l'Installateur.
- Prix de Mission final : désigne le prix de Mission convenu entre l'Installateur et le Donneur d'Ordres, réglé par le Donneur d'Ordres à l'Installateur suivant les conditions définies aux présentes Conditions générales d'utilisation.
- Procès-verbal de réception des travaux : désigne le document qui matérialise la réception avec ou sans réserve, par le Donneur d'Ordres des travaux réalisés par l'Installateur suivant la Mission confiée.
- Service : désigne l'ensemble des prestations fournies par LOCALTEAMS aux Donneurs d'Ordres et aux Installateurs, à savoir notamment la mise à disposition de la plateforme <https://www.localteams.io> facilitant la mise en relation entre les Donneurs d'Ordres et les Installateurs pour la réalisation de chantiers de travaux.
- Site internet : désigne le site internet, propriété de LOCALTEAMS, comprenant l'ensemble des documents ou des pages rattachés entre eux par des liens hypertextes, enregistrés sous l'adresse URL, <https://www.localteams.io> et sur lequel est accessible la Plateforme de mise en relation LOCALTEAMS.
- Installateur : désigne tout professionnel en charge de réaliser une Mission suivant les instructions données par le Donneur d'Ordres,
- Utilisateur : désigne toute personne physique ou morale, incluant les Donneurs d'Ordres et les Installateurs, mais également toute personne n'ayant pas ouvert de compte sur le Site, mais qui viendraient à le consulter.
- Cessionnaire : ARIA, une société par actions simplifiée, au capital de 3.997,50 euros, dont le siège social est situé 12 rue Anselme, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 839836608.

- Cédant : désigne tout Installateur ayant réalisé une Mission suivant les instructions données par le Donneur d'Ordres, ayant donné lieu à l'établissement d'une facture à l'encontre du Donneur d'Ordres.
- Créance : désigne une créance du Cédant à l'encontre du Donneur d'Ordres.

Article 2 - Objet

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités suivant lesquelles LOCALTEAMS met à la disposition des Utilisateurs des Services en vue de faciliter la mise en relation entre les Donneurs d'Ordres et des Installateurs aux fins de la réalisation de Missions. A cet égard, en adhérant au présent Contrat, les Utilisateurs reconnaissent et acceptent qu'un des objectifs du présent Contrat réside dans la délivrance d'un haut niveau de services, et s'engagent à coopérer à cet effet dans le respect des obligations prévues au présent Contrat.

Il est précisé que LOCALTEAMS délivre uniquement des Services de mise à disposition de sa Plateforme, et n'intervient qu'aux fins de proposer une plateforme numérique permettant à un Donneur d'Ordres de sous-traiter à un Installateur la réalisation de Missions suivant un Contrat de sous-traitance. LOCALTEAMS n'intervient à aucun moment dans le cadre de la relation contractuelle nouée entre le Donneur d'Ordres et l'Installateur, et se contente par l'intermédiaire de la Plateforme de mettre en relation les Donneurs d'Ordres et les Installateurs, ce que les Utilisateurs reconnaissent et acceptent.

Article 3 - Inscription –Souscription des Services

3.1 Modalités d'inscription

3.1.1 Inscription Installateur

L'inscription à la Plateforme s'effectue en ligne sur le Site, à l'issue du processus d'identification de l'Installateur, du renseignement de bonne foi des informations demandées sur le formulaire d'inscription disponible sur le Site, et de la validation de l'inscription de l'Installateur par LOCALTEAMS.

A cet égard, l'Installateur s'engage à renseigner de bonne foi l'ensemble des informations sollicitées par LOCALTEAMS, et notamment sans que cette liste soit exhaustive :

- Nom de l'entreprise
- Type d'entreprise
- Nom
- Prénom(s)
- Adresse complète du siège de l'entreprise
- Numéro de téléphone professionnel fixe et portable
- Adresse e-mail
- Numéro SIREN
- Liste des Bénéficiaires Effectifs
- Numéro TVA intracommunautaire

L'installateur devra également fournir à LOCALTEAMS les documents nécessaires à son identification et à la validation de son inscription sur le Site dont la liste figure en Annexe 1 du présent Contrat. L'installateur est informé, reconnaît et accepte que l'ensemble de ces informations et documents seront transmis par LOCALTEAMS à son Prestataire de service de paiement aux fins de son agrément dans le cadre de la procédure obligatoire de vérification des KYC Installateur.

A l'occasion de son enregistrement, l'Installateur certifie également :

- Être légalement habilité à engager la personne morale ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Après avoir renseigné l'ensemble des informations du formulaire d'inscription, et sous réserve du droit de regard de LOCALTEAMS conformément aux dispositions de l'article 2.2 des présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Installateur confirmera son adhésion à la Plateforme par la signature du présent Contrat, qui matérialise sans exception ni réserve sa soumission aux règles d'utilisation figurant aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, ainsi qu'aux engagements de LOCALTEAMS qu'elles contiennent. L'installateur est dès lors réputé avoir accepté l'application de l'intégralité des règles stipulées aux présentes, ainsi qu'à celles qui seraient présentes dans tout document disponible sur le Site internet, intégré aux présentes conditions générales par référence et qui régissent sa relation avec les Donneurs d'Ordres, les tiers et LOCALTEAMS pour la durée du présent Contrat.

3.1.2 Inscription Donneur d'Ordres

L'inscription à la Plateforme s'effectue en ligne sur le Site, à l'issue du processus d'identification du Donneur d'Ordres, du renseignement de bonne foi des informations demandées sur le formulaire d'inscription disponible sur le Site, et de la validation de l'inscription du Donneur d'Ordres par LOCALTEAMS.

A cet égard, le Donneur d'Ordres s'engage à renseigner de bonne foi l'ensemble des informations sollicitées par LOCALTEAMS, et notamment sans que cette liste soit exhaustive :

- Nom de l'entreprise
- Type d'entreprise
- Nom
- Prénom(s)
- Adresse complète du siège de l'entreprise
- Numéro de téléphone professionnel
- Adresse e-mail
- Numéro SIREN
- Liste des Bénéficiaires Effectifs
- Numéro TVA intracommunautaire

Le Donneur d'Ordres devra également fournir à LOCALTEAMS les documents nécessaires à son identification et à la validation de son inscription sur le Site dont la liste figure en Annexe 1 du présent Contrat. Le Donneur d'Ordres est informé, reconnaît et accepte que l'ensemble de ces informations et documents seront transmis par LOCALTEAMS à son Prestataire de service de paiement aux fins de son agrément dans le cadre de la procédure obligatoire de vérification des KYB Donneur d'Ordres.

A l'occasion de son enregistrement, Le Donneur d'Ordres certifie également :

- Être légalement habilité à engager la personne morale ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Après avoir renseigné l'ensemble des informations du formulaire d'inscription, et sous réserve du droit de regard de LOCALTEAMS conformément aux dispositions de l'article 2.2 des présentes Conditions Générales d'Utilisation, le Donneur d'Ordres confirmera son adhésion à la Plateforme par la signature du présent Contrat, qui matérialise sans exception ni réserve sa soumission aux règles d'utilisation figurant aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, ainsi qu'aux engagements de LOCALTEAMS qu'elles contiennent. Le Donneur d'Ordres est dès lors réputé avoir accepté l'application de l'intégralité des règles stipulées aux présentes, ainsi qu'à celles qui seraient présentes dans tout document disponible sur le Site internet, intégré aux présentes conditions générales par référence et qui régissent sa relation avec les Installateurs, les tiers et LOCALTEAMS pour la durée du présent Contrat.

3.2 Droit de regard de LOCALTEAMS

Pour chaque demande d'inscription en ligne formulée par un Donneur d'Ordres ou un Installateur, LOCALTEAMS dispose d'un droit de regard et se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription à la Plateforme pour

quelque raison que ce soit, et notamment dans l'hypothèse (i) d'une personne physique ou morale n'acceptant pas de se conformer aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, ou ne renseignant pas intégralement ou de bonne foi les formulaires d'enregistrement ou ne fournissant pas l'intégralité des pièces demandées, (ii) d'une personne déjà exclue du Site, (iii) d'une personne dont le comportement n'est pas en adéquation avec le comportement normal et correct d'un Utilisateur sur une plateforme internet, sans que ces éléments ne constituent des causes exhaustives.

3.3 Accès aux Services via l'Interface de gestion

3.3.1 Mise à disposition

Après la finalisation du processus d'inscription aux Services suivant les modalités définies à l'article 2.1 des présentes Conditions Générales d'Utilisation, et la validation par LOCALTEAMS de l'inscription des Utilisateurs, LOCALTEAMS adresse aux Utilisateurs un email contenant un mot de passe. L'Utilisateur devra alors se connecter à la Plateforme pour confirmer son inscription et activer son compte en renseignant comme identifiant l'adresse email fournie lors de son inscription et le mot de passe transmis par LOCALTEAMS. Ce mot de passe devra être ensuite changé par l'Utilisateur via son Espace personnel « Mon Compte ». Il revient par conséquent à l'Utilisateur Installateur ou Donneur d'Ordres de vérifier la validité de l'adresse e-mail communiquée dans le formulaire d'inscription dans la mesure où cet e-mail est un élément d'identification de l'Interface de Gestion, et de vérifier les règles de filtrage de sa messagerie électronique afin d'éviter que les emails envoyés par LOCALTEAMS ne soient traités comme des courriels indésirables. En cas d'adresse e-mail erronée, ou d'absence de vérification des règles de filtrage, il se peut que l'Utilisateur ne soit pas en mesure d'accéder à son compte sans que la responsabilité en incombe à LOCALTEAMS.

Pour des raisons de sécurité, il appartient à chaque Utilisateur de modifier régulièrement le mot de passe qu'il s'est lui-même choisi lors de la première connexion sur son compte et de s'assurer que son mot de passe est composé de lettres et de chiffres de longueur suffisante.

3.3.2 Responsabilité des paramètres de connexion

Chaque Donneur d'Ordres ou Installateur a l'obligation de maintenir la confidentialité de ses Codes d'accès. Il est responsable de toutes leurs utilisations, qu'il les ait ou non effectivement ou expressément autorisées. Il est interdit aux Donneurs d'Ordres et Installateurs de céder, prêter ou transférer leurs paramètres de connexion à tout tiers ou de permettre à tout tiers de se connecter à leur compte.

Ils s'engagent en outre à :

- prévenir immédiatement LOCALTEAMS dans le cas d'une utilisation abusive de leurs paramètres de connexion ou de leur compte ou dans le cas de toute autre atteinte à sa sécurité ;
- s'assurer d'avoir bien quitté leur compte à la fin de chaque session d'utilisation via le lien «Déconnexion» prévu à cet effet.

Article 4 - Contenu et fonctionnalités de l'Interface de gestion

4.1 Généralités

LOCALTEAMS ne détient aucun droit de propriété sur les données ou informations que l'Installateur ou le Donneur d'Ordres renseigne à son compte. L'Utilisateur Donneur d'Ordres ou Installateur est seul responsable, et non LOCALTEAMS, de l'exactitude, de la qualité, de la légalité, de la fiabilité, du caractère approprié et des droits de propriété intellectuelle de toutes ses Données. LOCALTEAMS ne pourra être tenu responsable que de la suppression, la correction, la destruction, l'endommagement, la perte ou le défaut de stockage de toute Donnée qui résulteraient de sa faute directe et qui ne seraient pas la conséquence de l'application d'une décision de justice ou de la violation des présentes par l'Utilisateur.

En cas de résiliation du présent Contrat, LOCALTEAMS s'engage à effacer les données de l'Utilisateur dans un délai maximal de 1 mois suivant la résiliation et de lui retourner, sur simple demande exprimée avant ledit délai, la copie de sauvegarde contenant lesdites informations.

4.2 Description des Services

Après finalisation du processus d'inscription aux Services, et validation de son inscription par LOCALTEAMS, l'Utilisateur bénéficie d'un accès à une Interface de gestion personnelle, qualifiée d'« Interface de gestion Installateur » ou « Interface de gestion Donneur d'Ordres » selon la qualité de l'Utilisateur, et disposant d'un certain nombre de fonctionnalités permettant selon les cas, au Donneur d'Ordres ou à l'Installateur d'interagir avec LOCALTEAMS, avec les Utilisateurs, d'administrer le contenu de ses informations personnelles, des offres de Missions, de négocier le prix de la Mission, de suivre l'exécution de la Mission, ou encore de suivre ses paiements.

4.2.1 Mise en relation entre les Parties et validation de la Mission

- **Appels d'Offres de Mission et Sélection des Installateurs par le Donneur d'Ordres**

Pour chaque Mission pour laquelle le Donneur d'Ordres souhaite faire appel aux services de l'Installateur, le Donneur d'Ordres mettra en ligne via son Interface de gestion Donneur d'Ordres, une Offre de Mission en remplissant à cet effet le formulaire dédié disponible sur la Plateforme, et contenant les principales caractéristiques de la Mission, et notamment sans que cette liste soit exhaustive: les coordonnées du Client, le lieu du chantier, la date de début de mission souhaitée, la date de fin de mission, la liste des tâches à accomplir, le Prix de Mission, le nombre estimé de jours/homme nécessaires. Le Donneur d'Ordres devra également joindre tous documents utiles à la bonne exécution de la mission.

Suivant les informations fournies par le Donneur d'Ordres, et en fonction des informations renseignées par les Installateurs sur leur Interface de gestion, le Donneur d'Ordres pourra visualiser le profil des Installateurs qui sont susceptibles de répondre à son Offre de Mission. Il pourra alors librement sélectionner un ou plusieurs Installateurs parmi la liste qui lui est présentée, et leur transmettre l'Offre de Mission.

LOCALTEAMS attire l'attention du Donneur d'Ordres sur la nécessité de remplir l'intégralité des champs du formulaire de renseignements, ainsi que fournir l'ensemble des documents nécessaires à l'accomplissement de la Mission. A défaut, l'Offre de Mission du Donneur d'Ordres ne pourra être prise en compte, et ne sera pas mise en ligne pour être visible auprès des Installateurs, sans que la responsabilité de LOCALTEAMS ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

De même, le Donneur d'Ordres s'engage à fournir des informations sincères sur la nature et le contenu des Offres de Mission proposées sur la Plateforme, et reconnaît être seul responsable des informations transmises aux Installateurs à cet effet. En aucun cas la responsabilité de LOCALTEAMS ne saurait être engagée du fait d'un manquement du Donneur d'Ordres à son obligation d'information dont il est seul débiteur.

- **Validation de la Mission**

Pour toute Offre de Mission transmise par le Donneur d'Ordres, l'Installateur concerné en est informé via une notification reçue de LOCALTEAMS. Il appartient alors à l'Installateur de se connecter à son Interface de gestion Installateur pour visualiser l'Offre de Mission du Donneur d'Ordres avec l'ensemble des informations y afférentes.

A cet égard, l'Installateur reconnaît et accepte qu'afin de répondre aux besoins du marché, lorsque le Donneur d'Ordres a transmis l'Offre de Mission à plusieurs Installateurs, seul l'Installateur qui a en premier matérialisé son intérêt pour l'Offre de Mission recevra les informations correspondantes. Il appartient donc aux Installateurs d'être particulièrement attentifs aux notifications reçues de la part de LOCALTEAMS afin de pouvoir se positionner en priorité sur les Offres de Mission émanant du Donneur d'Ordres. En aucun cas, LOCALTEAMS ne pourra voir sa responsabilité engagée du fait d'une Offre de Mission manquée de la part d'un Installateur. De même, il est précisé que LOCALTEAMS n'intervient en aucun façon dans le choix effectué par le Donneur d'Ordres par rapport aux Installateurs sélectionnés, et ne s'engage à cet effet sur aucun volume de Mission au profit des Installateurs.

Dès lors que l'Installateur est intéressé par l'Offre de Mission, il dispose alors de deux possibilités :

- Soit accepter l'Offre de Mission correspondante,
 - Soit faire une contre-offre au Donneur d'Ordres en proposant un nouveau prix de Mission. A cet égard, l'Installateur reconnaît et accepte que le Donneur d'Ordres sera libre d'accepter ou de refuser la contre-offre formulée par l'Installateur, et éventuellement de faire une nouvelle offre à l'Installateur qui pourra l'accepter ou y répondre et ainsi de suite.
- **Refus de la Mission**

Dans l'hypothèse où l'Installateur et le Donneur d'Ordres ne parviennent pas à s'entendre sur un Prix de Mission final, et que le Donneur d'Ordres matérialise sur son Interface de gestion son refus définitif de traiter avec l'Installateur, les autres Installateurs initialement sélectionnés par le Donneur n'en sont pas informés par notification par LOCALTEAMS, il leur appartient de se connecter à leur Interface de gestion pour faire connaître leur choix quant à l'Offre de Mission transmise. Il est rappelé que sera prioritaire l'Installateur le plus rapide pour accéder aux Offres de Mission du Donneur d'Ordres, et faire d'éventuelles contre-offres.

4.2.2 Espace personnel « Mon compte »

Outre les Services de mise en relation entre les Installateurs et les Donneurs d'Ordres décrits ci-avant, l'Interface de Gestion Installateur ou Donneur d'Ordres comprend une rubrique « Mon Compte » permettant aux Utilisateurs d'accéder, de consulter, de modifier, ou de supprimer leurs Données personnelles, de paramétrer les informations nécessaires à la réalisation d'une Mission, de consulter l'historique des Commandes passées via le Site et d'accéder aux factures ou justificatifs correspondants, de gérer son planning de Mission pour l'Installateur.

La rubrique « Mon Compte » offre également un outil de suivi des Missions aux Utilisateurs permettant notamment :

- A l'Installateur de recevoir la notification d'Appel d'offre de Mission, de réaliser des contre-propositions de prix de Missions, d'accepter de nouvelles Missions, de modifier ou d'annuler des Missions en cours, de suivre ses paiements. A cet égard, il incombe à l'Installateur, eu égard aux impératifs de délais de traitement des Missions, de consulter régulièrement la rubrique Suivi des Missions de son Interface de Gestion afin de traiter chaque Mission dans les délais convenus, de prévenir le Donneur d'un délai nécessaire à l'exécution de la Mission ou de quelque autre problématique liée à l'exécution de la Mission ;
- Au Donneur d'Ordres de recevoir les notifications de réponse aux Propositions de Missions, les contre-propositions éventuelles de tarif de la Mission par l'Installateur, de suivre l'évolution des Missions et d'être informé par l'Installateur de toute éventuelle information relative à l'exécution de la Mission.

4.3 Support technique

L'Utilisateur Donneur d'Ordres ou Installateur dispose d'un support technique, accessible à partir de l'interface de gestion. LOCALTEAMS s'engage à prendre en compte la demande du Donneur d'Ordres ou de l'Installateur dans un délai de 48 heures maximum en jours ouvrables.

4.4 Conditions d'exploitation –Garantie de niveau des services (SLA)

Conditions d'exploitation

L'Utilisateur reconnaît et accepte que les fluctuations de la bande passante et les aléas pouvant résulter de défaillances ou de maintenances réalisées par le fournisseur d'accès et/ou de l'hébergeur le cas échéant sont des éléments extérieurs pouvant entraîner une discontinuité dans la mise à disposition des Services non imputable à LOCALTEAMS.

Par ailleurs, le Service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par LOCALTEAMS :

- s'il apparaît que l'Utilisateur utilise les Services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme au présent Contrat ;
- si LOCALTEAMS reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, et notamment conformément à la loi de Confiance pour l'Economie Numérique du 21 juin 2004 (LCEN).

Garantie de Niveau des Services (SLA)

LOCALTEAMS s'engage à ce que le Service soit accessible et que son taux de disponibilité soit de 99%, sauf en cas de force majeure, et sous réserve des éventuelles pannes ou interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site. Dans le cas de la mise en œuvre d'opérations de maintenance, LOCALTEAMS s'engage à informer les Utilisateurs via une notification par email :

- pour les interruptions dont la durée est supérieure à 60 minutes, LOCALTEAMS envoie une notification par email avec un préavis minimum de 48 heures ;
- pour les interruptions dont la durée est inférieure à 60 minutes, LOCALTEAMS envoie une notification par email avec un préavis minimum d'1 heure.

Article 5 - Modalités d'exercice de la Mission

5.1 Respect de l'Ordres de Mission du Donneur d'Ordres

Pour toute Mission validée entre l'Installateur et le Donneur d'Ordres, l'Installateur s'engage à effectuer la Mission selon les modalités de l'Offre de Mission, et le Contrat de sous-traitance conclu avec l'Installateur. A cet égard, il est rappelé qu'en sa qualité d'intermédiaire, LOCALTEAMS n'intervient à aucun moment dans le cadre de la relation entre l'Installateur et le Donneur d'Ordres, et que l'Installateur est seul responsable en cas de violation de ses obligations au titre du Contrat de sous-traitance conclu avec le Donneur d'Ordres.

5.2 Sous-traitance

Sauf accord contraire exprès du Donneur d'Ordres matérialisé dans le Contrat de sous-traitance, l'Installateur reconnaît et accepte que la Mission convenue avec le Donneur d'Ordres ne peut faire l'objet d'aucune sous-traitance, et doit être exécutée par l'Installateur lui-même. A défaut, l'Installateur pourra voir sa responsabilité engagée par le Donneur d'Ordres du fait de la violation de ses obligations au titre du Contrat de sous-traitance, sans préjudice de la mise en œuvre par LOCALTEAMS de la procédure de résiliation prévue au présent Contrat.

5.3 Compte-rendu de Mission

A l'issue de l'exercice de sa Mission, l'Installateur devra se connecter à son Interface de gestion et renseigner l'ensemble des informations demandées pour matérialiser la fin de l'exécution de la Mission par l'Installateur, et générer le Procès-verbal de réception des travaux.

A cet effet, l'Installateur s'engage à mettre en ligne des photos ainsi que tout document utile permettant au Donneur d'Ordres de s'assurer que la Mission a été exécutée conformément au Contrat de sous-traitance.

Article 6 - Réception des travaux par le Donneur d'Ordres

6.1 Procès-verbal de réception de travaux

Après validation par l'Installateur du compte-rendu de Mission, et dépôt de l'ensemble des documents correspondants sur son Interface de gestion, le Donneur d'Ordres en sera informé, et sera invité à remplir le Procès-verbal de réception des travaux qui matérialise l'achèvement de la Mission, et valide la réception des travaux par le Donneur d'Ordres, conditionnant ainsi le paiement de l'Installateur suivant le Prix de Mission final convenu entre les Parties.

A cet égard, le Donneur d'Ordres s'engage à compléter, dater et signer le procès-verbal de réception des travaux dans un délai de 24 heures ouvrées à compter de la notification de LOCALTEAMS. A défaut d'intervention du Donneur d'Ordres dans ce délai, le Procès-verbal de réception sera considéré comme accepté, et la Mission exécutée.

6.2 Réception des travaux

Dans le cas de l'établissement du procès-verbal de réception par le Donneur d'Ordres, celui dispose de deux possibilités : soit il considère que les travaux sont conformes à la Mission confiée, soit il considère que les travaux ne sont pas exécutés conformément au Contrat de sous-traitance, et émettra des réserves. En l'absence de retour du Donneur d'Ordres dans le délai imparti de 48 heures, la réception des travaux interviendra tacitement.

6.2.1 Réception des travaux sans réserve

Si le Donneur d'Ordres estime que l'Installateur a exécuté la Mission conformément au Contrat de sous-traitance convenu entre eux, le Donneur d'Ordres signera le Procès-verbal de réception qui matérialisera son acceptation et la fin de la Mission, et validera le paiement du Prix final de Mission à l'Installateur suivant les conditions prévues à l'article 11 du présent Contrat.

6.2.2 Réception des travaux avec réserves

Dans l'hypothèse où le Donneur d'Ordres estime que la Mission n'a pas été exécutée correctement par l'Installateur, il lui appartiendra de formuler des réserves sur le Procès-verbal de réception. L'Installateur s'engage à effectuer les modifications dans un délai de 3 jours à compter des réserves émises par le Donneur d'Ordres ou 3 jours après la réception de pièces fournies par le Donneur d'Ordres. Le paiement du Prix final de la Mission à l'Installateur n'interviendra qu'à l'issue de la levée des réserves.

6.2.3 Réception tacite des travaux

Aux fins de garantir un haut niveau de qualité de Services sur la Plateforme, le Donneur d'Ordres reconnaît et accepte l'importance de faire connaître sa décision quant à la réception des travaux dans un délai maximal de 48 heures à compter de la notification de LOCALTEAMS. A défaut de manifestation du Donneur d'Ordres dans ce délai, le Donneur d'Ordres sera considéré comme avoir validé le Procès-verbal de réception des travaux sans réserve.

Article 7 - Engagements de l'Installateur

7.1 Respect de la réglementation en vigueur des règles de l'art

En sa qualité de professionnel, l'Installateur déclare et garantit que la Mission sera exécutée de manière professionnelle, conformément aux règles de l'art, des normes professionnelles, et plus généralement dans le respect de la réglementation en vigueur.

7.2 Recours éventuel à du personnel qualifié

Dans le cas où l'Installateur décide d'employer du personnel pour réaliser la Mission, l'Installateur s'engage à employer du personnel qualifié et disposant de l'expérience, la capacité, et les qualifications nécessaires pour réaliser la Mission.

L'installateur sera seul responsable du respect par son personnel des présentes clauses et conditions et lui fera prendre l'engagement, dans la limite de ce qui les concerne, de respecter les obligations du présent Contrat, et les obligations liées au Contrat de sous-traitance conclu avec le Donneur d'Ordres.

7.3 Engagement de qualité et de conformité

En adhérant aux présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services, l'Installateur reconnaît et accepte le haut niveau de qualité de Services délivré sur la Plateforme, et que la garantie de la qualité des Missions exécutées constitue une des conditions essentielles de l'image de marque qualitative du Site internet et de la confiance que les Donneurs d'Ordres peuvent en retirer.

L'Installateur reconnaît ainsi que son obligation de coopération et de réalisation est essentielle dans le cadre du bon fonctionnement du Site internet.

A cet égard, il est rappelé que l'Installateur se doit d'exécuter les Missions sur la base des informations transmises par le Donneur d'Ordres, et dans le respect des lois et normes en vigueur. L'installateur s'engage à informer le Donneur d'Ordres de toute difficulté qui pourrait survenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces normes.

7.4 Gestion des réclamations du Donneur d'Ordres

7.4.1 Généralités

Il est rappelé que par l'intermédiaire de l'Interface de gestion, l'Installateur dispose de la possibilité de gérer en direct les relations avec le Donneur d'Ordres, et disposera à cet effet d'une messagerie dédiée pour communiquer avec ce dernier au titre de l'exécution de la Mission.

Dans ce cadre, l'Installateur s'engage ainsi notamment à prendre en charge l'ensemble des réclamations des Donneurs d'Ordres, qu'il reçoit directement, ou indirectement, par l'intermédiaire de LOCALTEAMS, et qui pourraient intervenir au titre de la mise en œuvre des garanties légales, et plus généralement pour toute réclamation relative à l'exécution de la Mission.

LOCALTEAMS communiquera à l'Installateur l'ensemble des réclamations des Donneurs d'Ordres de quelle que nature que ce soit portant sur les conditions d'exécution de la Mission. L'Installateur s'engage à traiter ces réclamations dans un délai qui ne peut excéder 3 jours ouvrables, et à tenir informé LOCALTEAMS des suites données à ces réclamations.

7.4.2 Déclarations et garanties de l'Installateur

L'Installateur déclare expressément être en capacité de conclure le présent Contrat sans être empêché par tout autre engagement, notamment tout engagement de nature contractuelle ou sociétaire et avoir toutes autorisations nécessaires à cette fin. L'installateur s'engage à informer sans délai LOCALTEAMS de toute modification à intervenir dans sa situation, et notamment de toute modification qui le placerait dans une situation l'empêchant de poursuivre le présent Contrat.

L'Installateur s'engage en tant que professionnel à exécuter la Mission dans le respect des normes de qualité en usage au sein de la profession, et conformément au Contrat de sous-traitance convenu avec le Donneur d'Ordres.

L'installateur est seul responsable de l'exécution des travaux et de leurs suites, et garantit au Donneur d'Ordres la possibilité de mettre en œuvre les garanties ci-dessous :

- La garantie de parfait achèvement conformément à l'article 1792-6 du Code civil à laquelle l'Installateur est tenu pendant 1 (un) an à compter de la réception et qui couvre l'ensemble des désordres signalés par le Donneur d'Ordres, soit au moyen de réserves mentionnées au procès-verbal de réception, soit par voie de notification écrite pour ceux révélés postérieurement à la réception ;
- La garantie décennale d'une durée de 10 (dix) ans conformément à l'article 1792 du Code civil pour tous les éléments concourant à la solidité de l'ouvrage.

Article 8 - Engagements du Donneur d'Ordres

8.1 Fournir à l'Installateur l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution de la Mission

Aux fins de permettre la réalisation de la Mission par l'Installateur, le Donneur d'Ordres s'engage à fournir l'ensemble des documents et informations nécessaires à la bonne exécution de la Mission, et reconnaît être seul responsable des informations transmises au Donneur d'Ordres. Par ailleurs, le Donneur d'Ordres s'engage à

coopérer avec l'Installateur et à répondre à toute éventuelle demande de l'Installateur aux fins de permettre la bonne exécution de la Mission.

8.2 Réceptionner les travaux dans les délais convenus

Il est rappelé que la réception des travaux par le Donneur d'Ordres est matérialisée par la validation du Procès-verbal de réception. A cet égard, il est rappelé que le Donneur d'Ordres s'engage à procéder à la réception des travaux dans un délai de 24 heures à compter de la notification de la fin de Mission par l'Installateur, délai qui peut être prolongé dans le cas où la réception des travaux doit être validée par le Maître d'ouvrage, sans pouvoir excéder deux jours.

A défaut de validation dans les délais convenus, et en l'absence de réserves expresses, le Donneur d'Ordres reconnaît et accepte que les travaux sont considérés comme validés.

Article 9 - Engagements de LOCALTEAMS

9.1 Sélection des Utilisateurs

Afin garantir le sérieux et la qualité des Offres de Missions mises en ligne sur la Plateforme, LOCALTEAMS s'engage à sélectionner les Utilisateurs Installateurs et Donneurs d'Ordres après un contrôle des informations transmises par ces derniers via le formulaire d'inscription disponible sur le Site, ainsi que de l'ensemble des documents transmis à LOCALTEAMS pour validation définitive de l'inscription sur le Site. Sans que cela ne soit exhaustif, LOCALTEAMS prendra notamment en compte la capacité des Installateurs à effectuer correctement la Mission suivant les modalités convenues entre les Parties, dans le respect des délais annoncés, et conformément au Contrat de sous-traitance.

9.2 Mise à disposition du Site

9.2.1 Hébergement

Il est rappelé que LOCALTEAMS assure à titre principal le stockage de l'ensemble du contenu publié sur le Site, et notamment des Offres de mission mises en ligne par les Donneurs d'Ordres. A ce titre, LOCALTEAMS a la qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 I 2. de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique, et se réserve la possibilité de retirer tout contenu illicite publié sur le Site qui lui aura été signalé et qu'il considérera comme manifestement illicite au sens de l'article 6 I 2. de la loi pour la confiance en l'économie numérique.

La notification de tout contenu jugé illicite doit se faire par courriel à LOCALTEAMS à l'adresse mail suivante : webmaster@LOCALTEAMS ou par courrier recommandé avec accusé de réception. Pour être valide conformément à l'article 6 I 5. de la loi pour la confiance dans l'économie numérique, la notification devra comprendre les éléments suivants :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- les nom et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

9.2.2 Disponibilité de l'Interface de gestion

LOCALTEAMS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la disponibilité, la sécurité, les performances et l'évolutivité de la Plateforme et de l'Interface de gestion associée.

A cet égard, et afin de garantir une qualité de service élevée, LOCALTEAMS pourra être amené à procéder à des interruptions de service afin d'effectuer des opérations de maintenance, ce que les Utilisateurs reconnaissent et acceptent. Dans la mesure du possible, LOCALTEAMS s'engage à planifier toute opération de maintenance entraînant des difficultés d'accès à la Plateforme et, dans tous les cas à informer les Utilisateur au moins trente-six (36) heures à l'avance, par une notification électronique (e-mail), de toute interruption du Site Internet, de son fait ou dont il peut avoir connaissance.

Exceptionnellement, LOCALTEAMS pourra également procéder, sans contrainte de plage horaire, à des maintenances, mises à jour et/ou évolutions exceptionnelles pour anticiper un problème important (incident majeur, faille de sécurité, incident logiciel susceptible de mettre en péril la disponibilité du Site Internet ou son intégrité) ou effectuer une opération curative. Les Utilisateurs seront informés, dans la mesure du possible, vingt-quatre (24) heures à l'avance au maximum par une notification électronique (e-mail).

En tout état de cause, LOCALTEAMS fera ses meilleurs efforts pour minimiser l'impact de tout type de maintenance pour les Utilisateurs. A cet effet, les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que les interruptions ou dégradations de service liées aux opérations de maintenance, mise à jour et/ou évolution ne sont pas considérées comme un manquement de LOCALTEAMS à ses obligations.

9.3 Transmission d'informations aux Utilisateurs aux fins de l'exécution de la Mission

Au titre de l'exécution du Contrat, LOCALTEAMS s'engage à transmettre aux Utilisateurs Donneurs d'Ordres ou Installateur l'ensemble des informations nécessaires aux fins de permettre la réalisation de la Mission, et notamment sans que cela soit exhaustif :

- LOCALTEAMS s'engage à fournir à l'Installateur et au Donneur d'Ordres une Interface de gestion suivant les modalités prévues au présent Contrat ;
- LOCALTEAMS s'engage à mettre en avant sur la Plateforme les Offres de Mission du Donneur d'Ordres suivant les informations transmises par le Donneur d'Ordres ;
- LOCALTEAMS s'engage, en vertu d'une obligation de moyens, à préserver l'intégrité et la sécurité des informations renseignées par le Donneur d'Ordres et l'Installateur, selon leur degré de confidentialité. Cependant, LOCALTEAMS n'étant pas à l'initiative des informations renseignées qui relèvent de la seule responsabilité des Utilisateurs, LOCALTEAMS n'assumera aucune responsabilité quant à leur exactitude ou à la violation d'un quelconque droit d'un tiers ;
- LOCALTEAMS s'engage à mettre en avant sur son site les profils des Installateurs et à leur faire parvenir les Offres de Missions des Donneurs d'Ordres correspondant à leur profil ;
- LOCALTEAMS s'engage à assurer l'interface entre le Donneur d'Ordres et l'Installateur en vue de les tenir respectivement informés, du suivi des Offres de Mission, de l'état des Missions en cours, de l'état d'avancement du process de réception des travaux ;

Article 10 - Coopération des Parties

Afin de permettre l'exécution du Contrat, chacune des Parties s'engage à collaborer de bonne foi, et à transmettre toutes informations et éléments utiles à l'autre Partie afin de faciliter l'exécution du Contrat.

Par l'intermédiaire de la Plateforme, et via les Interfaces de gestion « Donneur d'Ordres » ou « Installateur », LOCALTEAMS, en sa qualité d'intermédiaire entre les Parties, s'engage à notifier aux Donneurs d'Ordres et aux

Installateurs toutes informations nécessaires aux fins de permettre leur collaboration pour l'exécution des Missions.

Le Donneur d'Ordres s'engage à transmettre à l'Installateur l'ensemble des documents et informations utiles et nécessaires aux fins de l'exécution de la Mission.

De son côté, l'Installateur s'engage à fournir l'ensemble des documents et informations utiles aux fins du suivi de la Mission.

Article 11 - Rôle de LOCALTEAMS

11.1 Mise en relation des Donneurs d'Ordres et des Installateurs

Il est rappelé que le rôle de LOCALTEAMS se limite à mettre en relation les Donneurs d'Ordres et les Installateurs aux fins de la réalisation de la Mission suivant le Contrat de sous-traitance conclu entre les Donneurs d'Ordres et les Installateurs. Par conséquent, LOCALTEAMS n'intervient à aucun moment que ce soit, ni à quelque titre que ce soit dans le cadre de la relation entre les Donneurs d'Ordres et les Installateurs.

LOCALTEAMS s'engage seulement à assurer l'interface entre l'Installateur et le Donneur d'Ordres, et dans ce cadre, à effectuer les actions énumérées ci-dessous :

- Tenir ces derniers respectivement informés de l'état des Missions en cours,
- Transmettre à l'Installateur, dans les meilleurs délais, toutes les informations relatives aux Missions exécutées par l'Installateur, demandes spécifiques du Donneur d'Ordres ;
- Mettre en avant sur le Site les Offres de Mission du Donneur d'Ordres ;
- Assurer l'interface entre l'Installateur et le Donneur d'Ordres en vue de les tenir respectivement informés de l'état des Missions en cours.

Article 12 - Conditions financières

12.1 Facturation de la Mission et encaissement

Dans le cadre du présent Contrat, l'Installateur, en qualité de mandant confie, pour la durée du Contrat prévue à l'article 5, à LOCALTEAMS qui l'accepte, la mission de facturer, pour son compte et en son nom, aux Donneurs d'Ordres, les Missions réalisées par l'Installateur sur le Site internet et d'encaisser les sommes correspondant aux paiements des Donneurs d'Ordres.

Les sommes correspondant aux paiements des Donneurs sont reversées sur le compte bancaire de l'Installateur, selon le RIB transmis par l'Installateur lors de l'inscription. L'installateur s'engage à rémunérer LOCALTEAMS pour l'exécution de sa Mission selon les conditions prévues à l'article 12.6 des présentes.

Pour les Missions pour lesquelles le Procès-verbal de réception a été validé sans réserve par le Donneur d'Ordres, ou en cas de réception tacite, le paiement de la mission de l'Installateur s'effectue suivant les modalités suivantes :

- 100 % du Prix final de Mission dans les 48 heures suivant la validation du Procès-verbal de réception.

Pour les Missions qui font l'objet de réserves non levées, le paiement de la mission de l'Installateur n'interviendra qu'à l'issue de la levée des réserves.

12.2 Contrat de Cession de créances

12.2.1 Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Cédant cède en pleine propriété au Cessionnaire les Créances échues due par le ou les Donneurs d'Ordres.

12.2.2 Garantie

Le Cédant garantit sans réserve le caractère certain, exigible et liquide des Créances qui seront cédées, celles-ci ne faisant l'objet d'aucune cession ni garantie au profit de tiers.

12.2.3 Engagements du Cédant

Pendant la durée du présent contrat, le Cédant s'engage à céder au Cessionnaire toutes les Créances qu'il sera amené à détenir à l'encontre des Clients présentés par la Plateforme. Cette cession sera réalisée, en ce qui concerne chaque créance, sans qu'il ne soit nécessaire d'établir un acte réitératif.

12.2.4 Subrogation

Le Cessionnaire sera, en conséquence, subrogé dans la totalité des droits et actions que le Cédant possédait à l'encontre des Clients cédés et cela sans aucune restriction, ni réserve. A compter du jour de la cession, le Cédant s'interdira d'intervenir de quelque manière que ce soit dans toute démarche concernant la Créance cédée, sauf avec l'accord exprès du Cessionnaire.

12.2.5 Prix de cession

Le Cessionnaire paiera au Cédant un prix strictement égal à 100% du montant HT du principal de la Créance cédée.

12.2.6 Frais

Tous les frais, impôts, taxes, divers liés à cette Créance sont à la charge du Cédant.

12.2.7 Loi applicable

Le présent Contrat de cession de factures est régi et interprété par le droit français. La résolution de tout litige ou différend, quel qu'il soit, entre les Parties, dans le cadre ou du fait du Contrat, notamment en ce qui concerne son existence, sa validité, son interprétation, son exécution, sa non-exécution ou sa résiliation sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, que le fondement soit contractuel ou délictuel.

12.3 Obligations du Donneur d'Ordres

Le Donneur d'Ordres reconnaît et accepte d'ores et déjà la cession future (au sens des articles 1321 et suivants du code civil) par l'Installateur au Cessionnaire de la créance échue dont il est redevable à l'égard de l'Installateur et reconnaît sa qualité de débiteur-cédé au titre de ladite cession.

12.4 Calendrier de facturation et paiement

L'Installateur, par l'intermédiaire de la Plateforme agissant au nom et pour le compte de l'Installateur et facturera ensuite le Donneur d'Ordres.

La créance au titre de la prestation devient échue et exigible à la date à laquelle la Mission a été achevée conformément aux termes du contrat.

Une fois la créance échue, elle sera cédée par l'Installateur à Aria conformément aux stipulations de l'article 12.3 "Obligations du Donneur d'Ordres"

Le Donneur d'Ordres s'engage à payer à l'issue du délai de paiement consenti par Aria de 60 jours par prélèvement sur le compte renseigné par le Donneur d'Ordres lors de son embarquement.

En cas de non-paiement à son échéance toute somme due au cessionnaire de la créance dans les conditions de l'article 5.2 du Contrat, et non contestée par le Donneur d'Ordres, portera intérêt à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, à compter du premier jour ouvré de retard. Ces pénalités seront majorées d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros par créance impayée, et réglées à LOCALTEAMS.

12.5 Transit des fonds par le Prestataire de paiement

La société MangoPay est le Prestataire de paiement agréé en charge de la gestion des flux financiers issus des transactions passées sur le Site internet entre les Installateurs et les Donneurs d'Ordres.

Les factures des Installateurs sont payées directement par le Donneur d'Ordres sur le Site internet via les facultés de paiement qui y sont proposées. Les fonds arriveront directement sur un compte bancaire de cantonnement administré par la société Mangopay, sans passer, à aucun moment, par un compte bancaire ouvert au nom de LOCALTEAMS.

La société MangoPay versera à Installateur 100 % du Prix de Mission, déduction faite de la commission de LOCALTEAMS mentionnée à l'article 12.6 qui sera directement versée à LOCALTEAMS.

Pour les Missions pour lesquelles, suite à un procès-verbal de réception validé, seraient observées des réserves intervenant dans les 3 semaines suivant la réception, les Parties conviennent de réaliser chacune la levée de réserves lui correspondant jusqu'à résolution de l'incident en cours.

12.6 Rémunération de LOCALTEAMS

12.6.1 Frais d'utilisation de la Plateforme

En contrepartie de l'accès à la Plateforme et à l'Interface de gestion dédiée, LOCALTEAMS facture des frais d'utilisation de la Plateforme suivant la grille tarifaire disponible en **Annexe 2**.

12.6.2 Commission de LOCALTEAMS

☐ Pour les Donneurs d'Ordres :

En contrepartie des Services rendus au Donneur d'Ordres par LOCALTEAMS au titre du présent Contrat, à savoir notamment les services de mise à disposition de l'Interface de gestion, de suivi des Missions, de mise en relation avec des Installateurs, et pour chaque Mission finalisée, le Donneur d'Ordres versera à LOCALTEAMS une commission de 4 % à 1% du Prix final de Mission TTC, en fonction de la volumétrie annuelle des missions confiées sur la plateforme, comme indiqué en Annexe2.

Cette commission est payable par le Donneur d'Ordres à LOCALTEAMS dans un délai de 60 (soixante) jours à compter de la mise en relation du Donneur d'Ordres avec l'Installateur, par prélèvement, et sur présentation de facture par LOCALTEAMS.

☐ Pour les Installateurs :

En contrepartie des Services rendus à l'Installateur par LOCALTEAMS au titre du présent Contrat, à savoir notamment les services de mise à disposition de l'Interface de gestion, de suivi des Missions, de mise en relation avec des Donneurs d'Ordres, et pour chaque Mission réalisée par un Installateur, l'Installateur versera à LOCALTEAMS une commission équivalente à 8 % du Prix final de Mission TTC (montant ramené à 5% pour l'Installateur déclaré comme étant un Installateur historique par le Donneur D'ordre lui confiant la mission, lors de son embarquement).

La commission due par l'Installateur sera payée par compensation de créances avec les sommes que LOCALTEAMS doit restituer à l'Installateur en application de l'article 12.1 du présent Contrat.

12.6.3 Retards de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de versement fera courir, sans préavis et de plein droit, des intérêts de retard dont le taux est égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, à compter du premier jour ouvré de retard.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 441-10 du code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Nonobstant les intérêts de retard calculés selon les conditions précitées, tout défaut ou retard de paiement de l'une quelconque des factures sera susceptible d'entraîner la résiliation du présent Contrat dans les conditions prévues à l'article 14 des présentes.

Tous les frais engagés par LOCALTEAMS pour recouvrer sa créance seront refacturés aux débiteurs défallants Donneur d'Ordres ou Installateur.

Article 13 - Durée

Le présent Contrat est souscrit pour une durée indéterminée à compter de la date d'enregistrement du Donneur d'Ordres ou de l'Installateur sur le Site internet.

Article 14 - Exclusion de garantie –Limitation de responsabilité

La responsabilité de LOCALTEAMS est limitée à son périmètre d'intervention au titre de l'exécution du présent Contrat. A cet égard, LOCALTEAMS ne sera responsable que des préjudices directs et prévisibles résultant d'une violation de ses obligations en vertu du présent Contrat et en proportion de sa faute dûment prouvée.

A cet égard, il est précisé que :

- LOCALTEAMS ne garantit en aucune manière que (i) la Plateforme répondra à l'ensemble des exigences du Donneur d'Ordres ou de l'Installateur, (ii) que la Plateforme sera, outre les engagements de taux de disponibilité, en permanence disponible sans interruption, ou sans erreur.
- LOCALTEAMS ne saurait être tenu responsable, tant civilement que pénalement, en cas de fausse déclaration du Donneur d'Ordres ou de l'Installateur, notamment en ce qui concerne ses aptitudes et compétences ;
- LOCALTEAMS ne saurait être tenu responsable des dommages causés par les erreurs, fautes, omissions commises par le Donneur d'Ordres ou l'Installateur, ou en cas d'utilisation du Site internet d'une façon non prévue ou non autorisée par le présent Contrat.
- LOCALTEAMS ne sera en aucun cas responsable envers le Donneur d'Ordres ou l'Installateur de dommages indirects ou incidents, tels qu'ils sont énumérés ci-après : préjudices économiques et commerciaux, pertes de clientèle, d'exploitation ou de profit, prévisibles ou imprévisibles, de revenus, de chance ou d'économie anticipée, pertes ou détériorations de biens immatériels ou de données ou interruptions d'activité et LOCALTEAMS ne sera en aucun cas responsable des dommages et pertes ayant pour origine une faute imputable au Donneur d'Ordres ou à un Installateur, ou à un tiers.

En tout état de cause, dans le cas où la responsabilité de LOCALTEAMS pourrait être engagée en cas de faute dûment prouvée, la responsabilité de LOCALTEAMS sera limitée au montant de la Mission en cause.

Article 15 - Résiliation

15.1 Liberté réciproque de résiliation en cours

Le présent Contrat étant conclu pour une durée indéterminée, sa résiliation par l'une ou l'autre des Parties peut être réalisée à tout moment sans justes motifs par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de 3 (trois) mois.

15.2 Résiliation immédiate pour faute grave

Les Parties conviennent que les manquements suivants d'une Partie à ses obligations contractuelles constituent des fautes graves qui justifient que le présent Contrat soit résilié sur simple notification par lettre recommandée avec accusé de réception sans mise en demeure préalable et sans préavis de la part de la Partie lésée à l'égard de la Partie défaillante :

- Utilisation par le Donneur d'Ordres ou l'Installateur de la Plateforme à des fins autres que le présent Contrat ;
- Dénigrement de LOCALTEAMS par le Donneur d'Ordres ou l'Installateur ;
- Fausses déclarations relatives aux informations fournies par le Donneur d'Ordres ou l'Installateur lors de l'inscription sur la Plateforme ;
- Deux absences consécutives de l'Installateur sur le chantier de Mission en violation du Contrat de sous-traitance ;
- Non-respect par l'Installateur de la réglementation en vigueur et des règles de l'art pour l'exécution de la Mission ;
- Défaut de paiement par le Donneur d'Ordres des factures de l'Installateur

15.3 Résiliation pour faute non remédiée intégralement

Le présent Contrat pourra être résilié de plein droit par chacune des Parties en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une ou plusieurs des obligations contenues au Contrat, et notamment des obligations résultant des articles 4, 5, 6, 7,8, 9, 10, 11, 15. La résiliation deviendra effective dans un délai de 30 (trente) jours ouvrables suivant la réception, par la Partie défaillante, d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, exposant les manquements constatés par la Partie plaignante, à moins que, dans ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

15.4 Effets de la résiliation

15.4.1 Généralités

Chacune des Parties s'oblige, dès la résiliation du Contrat, à restituer à l'autre Partie, l'ensemble des éléments qui lui auront été transmis pour la bonne exécution des présentes, qu'ils revêtent le caractère d'information confidentielle ou de support de droit de propriété intellectuelle, sous réserve des dispositions particulières convenues entre les Parties.

15.4.2 Fermeture du compte de l'Utilisateur et sort des Missions en cours d'exécution

A l'issue de la période de préavis, LOCALTEAMS fermera le compte de la Partie défaillante qui ne pourra plus être accessible pour les Utilisateurs.

En tout état de cause, les Parties conviennent que pour toutes les Offres de Mission ayant fait l'objet d'une validation entre les Parties préalablement à la cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, l'Installateur s'engage à exécuter la Mission jusqu'à son terme conformément au Contrat de sous-traitance conclu avec le Donneur d'Ordres.

En cas de résiliation pour faute de l'Installateur ou du Donneur d'Ordres, LOCALTEAMS peut refuser pour l'avenir de permettre à l'Installateur ou au Donneur d'Ordres, auteur de la violation considérée, d'utiliser les Services de LOCALTEAMS et/ou à clôturer tout compte d'accès à l'un de ses sites, sans préjudice des indemnités qui pourraient être réclamées par LOCALTEAMS.

Dans tous les cas, LOCALTEAMS est habilité à suspendre l'accès à l'Interface de Gestion de l'Utilisateur fautif, jusqu'à la régularisation de la situation de ce dernier dans le délai qui lui est imparti ou à défaut, jusqu'à la

résiliation définitive du présent Contrat. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 16 - Dispositions communes

16.1 Intuitu personae

Le présent Contrat est conclu intuitu personae en considération des qualités respectives des Parties, et notamment en considération des compétences et aptitudes spécifiques de l'Installateur et du Donneur d'Ordres dans le cadre de l'exécution de la Mission. Il ne saurait être cédé, transféré, transmis à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord express, préalable et écrit de LOCALTEAMS.

16.2 Force majeure

Tout évènement revêtant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil pourra justifier de la non-exécution de ses obligations par la Partie qui l'invoque. Il est convenu entre les Parties que les évènements suivants sont constitutifs d'un cas de force majeure, sans que cela soit exhaustif : l'incendie, les inondations, les guerres, les émeutes, les attentats, les embargos, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les restrictions gouvernementales ou légales.

Dès que l'une ou l'autre des Parties aura connaissance d'un évènement risquant d'empêcher l'exécution du Contrat, elle devra en avertir l'autre dès que possible. Ainsi, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour éviter que l'évènement de force majeure ou le risque de survenance d'un tel évènement ne mette en péril la bonne exécution du Contrat.

Si l'évènement de force majeure vient à durer plus d'un mois, sans que les Parties ne parviennent à enrayer cet évènement, alors chacune des Parties pourra résilier le présent Contrat sur simple notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie.

Les Parties déclarent avoir pleinement connaissance de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, ainsi que des effets directs ou indirects que cette crise est susceptible d'avoir sur la bonne exécution du Contrat. De ce fait, les Parties conviennent qu'en cas de confinement, mise en quarantaine, ou toute autre mesure restrictive prise par le gouvernement du fait de l'épidémie de Covid-19, l'Installateur s'engage à en informer sans délai le Donneur d'Ordres, et les Parties échangeront aux fins de trouver une solution de remplacement.

16.3 Assurance

Chaque Partie devra souscrire pour des montants suffisants les garanties d'assurance de type Responsabilité Civile nécessaires auprès de compagnies notoirement solvables pour couvrir les responsabilités qu'elle encourt du fait de l'exécution du Contrat et s'engage à présenter les attestations d'assurance correspondantes avant la signature du présent acte et immédiatement sur toutes demandes de l'autre Partie. Les attestations d'assurance communiquées dans ce cadre devront inclure les montants garantis et les contenus correspondants.

16.4 Tolérance

De convention expresse entre les Parties, le fait, pour une Partie aux présentes, de ne pas insister pour que l'autre Partie exécute l'une ou plusieurs de ses obligations, ne saurait être interprété comme une renonciation de cette Partie à une clause ou à un droit quelconque.

16.5 Divisibilité

La nullité d'une des clauses du présent Contrat, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses qui garderont leur plein effet et portée.

16.6 Indépendance réciproque

Au titre du présent Contrat, les Parties sont des professionnels indépendants et les relations nouées entre les Parties ne peuvent être considérées ni comme des relations d'associés exerçant dans une société de droit ou créée de fait ou une société en participation. De la même façon, les relations nouées entre les Parties ne sauraient être susceptibles de créer un lien de subordination quelconque.

16.7 Modifications

L'Utilisateur reconnaît et accepte le droit pour LOCALTEAMS d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes Conditions Générales d'Utilisation. En cas de modification, LOCALTEAMS en informera chaque Utilisateur et la nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation sera soumise à l'acceptation de l'Utilisateur Installateur ou Donneur d'Ordres sur son Interface de gestion.

16.8 Propriété intellectuelle

Chaque Partie reste et demeure propriétaire de ses marques, dessins, logos et autres modèles.

Le présent Contrat n'emporte pas cession, transfert ou autorisation d'exploiter et/ ou d'utiliser, sous quelque forme que ce soit, les droits de propriété intellectuelle appartenant à l'une ou l'autre des Parties.

En particulier, LOCALTEAMS demeure seule propriétaire du Site internet et de l'ensemble des contenus disponibles tels que images, photographies, design, graphiques, dessins, modèles, agencements, logos, marques, textes... A ce titre, LOCALTEAMS est seul titulaire de tous les droits, titres et intérêts portant sur le Site internet et les contenus, y compris tous droits de propriété intellectuelle incluant, notamment, tous droits relatifs aux droits d'auteur, droits des dessins et modèles, marques, enseignes, noms commerciaux, dénomination sociale, noms de domaine, technologie, savoir-faire, procédés, formules, codes sources et codes exécutables, données et droits similaires, y compris les informations relatives à toute demande, tout enregistrement ou tout renouvellement de ceux-ci qui pourront être protégés par les lois, règlements ou règles en matière de propriété intellectuelle de tout pays.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'accès au Site internet et aux Services mis à sa disposition par LOCALTEAMS ne saurait emporter à son profit une cession, une licence ou un transfert de quelque nature que ce soit des droits de propriété intellectuelle et industrielle appartenant à LOCALTEAMS qui en reste le titulaire exclusif.

L'accès aux Services est exclusivement limité à l'usage de l'Utilisateur dans les conditions et limites définies dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Ainsi, l'Utilisateur reconnaît et accepte que l'usage qui lui est concédé par LOCALTEAMS, au titre de l'accès à ses Services et à leur contenu, exclut notamment l'accès aux Services en vue d'une reproduction, revente, échange, location, la modification, l'adaptation, la correction, et ce tant à titre gracieux qu'onéreux, de tout ou partie du Site internet, des Services, et de leurs contenus.

16.9 Données personnelles

Chaque Partie reconnaît avoir connaissance des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre du Droit des données personnelles et notamment du Règlement général sur la protection des données (RGPD) n°2016/68, de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, des lignes directrices du G29, des recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et de la jurisprudence, et veille à se tenir informée des modifications de la réglementation pendant toute la durée du présent Contrat et à s'y conformer.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dites informatique et liberté telles que modifiées, notamment, par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, le Donneur d'Ordres et l'Installateur bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses

données ou encore de limitation des traitements y afférents. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. LOCALTEAMS peut ne pas faire droit à cette demande, en tout ou partie, dès lors que celle-ci s'avère incompatible avec son obligation de conservation et/ou de traitement des données en vertu d'une disposition légale ou justifiée par l'exécution d'obligations précontractuelles et/ou contractuelles.

Pour exercer tout ou partie de ces droits, le Donneur d'Ordres ou l'Installateur peuvent contacter le délégué à la protection des données de LOCALTEAMS à l'adresse data@LOCALTEAMS.com

Le fonctionnement du Site internet peut impliquer la collecte d'un certain nombre de données à caractère personnel auprès des internautes, (Utilisateurs, Installateurs, Donneurs d'Ordres). Cette collecte a pour principale finalité le bon affichage du Site internet sur l'écran de l'internaute et l'établissement de statistiques générales de fréquentation. La collecte de certaines données à caractère personnel peut être faite par l'usage de fichiers "cookies" enregistrés par le serveur hébergeant le Site internet sur le disque dur de l'Utilisateur afin de faciliter sa navigation sur le Site internet ou établir des données statiques générales de fréquentation et de navigation sur le Site internet. Bien qu'ils ne permettent pas une identification directe de l'internaute ils sont assimilés par la CNIL à des données à caractère personnel. Les informations ainsi collectées ne sont communiquées ou commercialisées à aucun tiers hormis le cas, où elles devraient être communiquées aux autorités judiciaires sur réquisitions légales ou à des fins statistiques. En dehors des données liées à la facturation et au paiement, elles ne sont pas conservées par LOCALTEAMS. Cette dernière ne saurait être tenue à aucune obligation, notamment de sécurité vis-à-vis de ces informations.

Le Donneur d'Ordres et l'Installateur déclarent avoir pris connaissance de la politique de confidentialité et de protection des données personnelles disponible sur le Site internet, et s'engagent à s'y conformer.

16.10 Intégralité

Les dispositions des présentes expriment l'intégralité des accords des Parties relativement à l'objet des présentes. Le présent Contrat se substitue à tous accords ou déclarations antérieures écrits ou oraux, intervenus entre les Parties et se rapportant à l'objet des présentes.

Le présent Contrat forme un tout indissociable et indivisible avec ses annexes qui en font partie intégrante :

- Annexe 1 : Liste des pièces justificatives
- Annexe 2 : Frais d'utilisation de la Plateforme

16.11 Loi applicable –Juridiction compétente

Le présent Contrat est régi et interprété selon le droit français. Tous les litiges auxquels le présent Contrat pourrait donner lieu, qu'il s'agisse de la formation, la validité, l'exécution, l'interprétation, la cessation, ou plus généralement concernant toute autre question, seront soumis, sauf conciliation préalable, au Tribunal du lieu du siège social de LOCALTEAMS soit le Tribunal de Commerce D'Orléans.

Fait à _____, le _____
En deux exemplaires originaux

LOCALTEAMS	L'Installateur/Le Donneur d'Ordres
-------------------	-------------------------------------------

Annexe1 Liste de pièces justificatives

- Nom de l'entreprise
- Type d'entreprise
- Nom et Prénom du Dirigeant, Pièce d'identité recto/verso
- Adresse complète du siège de l'entreprise
- Numéro de téléphone professionnel fixe et portable
- Adresse e-mail
- Numéro SIREN
- Liste des Bénéficiaires Effectifs
- Numéro TVA intracommunautaire
- IBAN
- Attestation de vigilance URSSAF
- Attestation de régularité Fiscale
- Attestation de non emploi de salariés étrangers, ou liste nominative des salariés étrangers
- Assurance Responsabilité Civile
- Assurance Décennale

Annexe2 Frais d'utilisation de la Plateforme

Abonnement annuel HT	
Donneur d'ordres	Standard
licence entreprise (installateurs historiques déclarés non masqués):	144,00 €
licence entreprise (installateurs historiques déclarés masqués):	960,00 €
Stockage de données inclus : 100Go	
Technicien	12,00 €
Commissions LOCALTEAMS HT sur le montant des missions	
Donneur d'ordres	Standard
< à 300 K€	4%
≥ à 300 K€ et < à 700 K€ =	3%
≥ à 700 K€ et < à 1200 K€ =	2,5%
≥ à 1200 K€ =	2%
Installateur	Standard
Pour une mission où le Donneur d'Ordres est rencontré sur la plateforme.	8%
Pour une mission où le Donneur d'Ordres a déclaré l'Installateur comme prestataire historique lors de son inscription.	5%